



Compte-rendu du comité de quartier de l'Orge – Mercredi 24 mai 2023

Etaient présents :

- Alexis TEILLET, Maire de Savigny-sur-Orge
- Mathieu FLOWER, Adjoint au Maire délégué à la politique de la ville et à la démocratie locale
- Catherine CHEVALIER, Adjointe au Maire déléguée au cadre de vie et aux déplacements
- André MULLER, Conseiller municipal délégué à la sécurité et à la réforme de la police municipale
- François HEEDER, Directeur général adjoint des services techniques
- Malia COUTAND, Directrice de la communication
- Olivier CARETTE, Responsable de l'urbanisme
- Amélie CHAMIGNON, Directrice des mobilités, de l'environnement et de l'espace urbain
- Marius NICE, Chef de la police municipale

Introduction

Pour rappel, la Ville est découpée en 6 comités de quartier :

- Quartier de l'Orge
- Quartier Grand-Vaux
- Quartier Jean Moulin
- Quartier Mairie
- Quartier du Coteau
- Quartier du Plateau

Ces comités sont ouverts à tous avec une fréquence de deux sessions par an. Tous les habitants peuvent y assister et évoquer les sujets de leur quartier pendant deux heures, soient de 19H30 à 21H30.

Chaque comité fait l'objet d'un ordre du jour. A l'occasion de la deuxième session de l'Orge, les sujets suivants ont été abordés :

1° - Cadre de vie :

- Budget participatif
- Application citoyenne

2° - Sécurité

- Lancement du dispositif « voisins vigilants »

3° - La vie de votre quartier

- Avancée du projet du « Pôle Gare »
- Concertation CAUE sur le cœur de Ville

4° - Points divers

- Lancement de la mise en libre-service des trottinettes électriques
- Point d'étape sur la modification du PLU n°3
- Point d'étape sur l'étude du plan de circulation et de stationnement
- Point d'information jeunesse sur l'aide aux BAFA et permis de conduire + chantiers jeunes

Chaque comité de quartier fait également l'objet d'un compte rendu. Ce compte rendu est mis en ligne sur le site internet de la Ville.

5° - Temps d'échanges

&&&&&&&&&

I - Cadre de vie

✓ Budget participatif

Le budget participatif permet aux habitants de proposer des projets d'investissement à l'échelle de leur ville, de leur quartier ou de leur rue.

L'enveloppe budgétaire de cette édition est de 100 000 €

Tout habitant de la commune, de plus de 16 ans, peut proposer un projet, les mineurs devant obligatoirement y participer sous la responsabilité d'un représentant légal.

Afin qu'ils soient recevables, les projets doivent :

- ❖ se situer sur le territoire de la Ville et dans le domaine public,
- ❖ relever de la compétence municipale,
- ❖ représenter une dépense d'investissement,

- ❖ ne pas dépasser 30 000 € chacun,
- ❖ favoriser l'intérêt général et profiter au plus grand nombre d'habitants,
- ❖ contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants,
- ❖ respecter l'environnement et préserver le patrimoine naturel de la Ville.

Ce processus se déroule en plusieurs étapes :

- ❖ Le dépôt des projets → entre le 1^{er} juin et le 31 juillet 2023
- ❖ L'étude de recevabilité des projets → entre le 1^{er} août et le 30 septembre 2023
- ❖ Le vote des Saviniens → du 1^{er} octobre au 30 octobre 2023
- ❖ L'annonce des projets lauréats → à l'automne 2023 lors des comités de quartier et via les supports de communication de la Ville.

Les fiches projets sont à récupérer à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la Ville : www.savigny.org. Elles sont à déposer en Mairie ou transmises à l'adresse mail : budgetparticipatif@savigny.org.

Dans la phase d'analyse de faisabilité, un comité composé de 5 élus se réunira une à deux fois.

Des membres experts (services de la Ville) sans voix délibérative pourront être invités. Si besoin, le comité pourra se tourner vers les porteurs de projet afin de leur demander des précisions ou des modifications à la marge pour qu'il puisse être recevable. Des projets similaires pourront être regroupés et leur porteurs mis en relation.

En cas de non-éligibilité du projet, la décision sera motivée et communiquée aux porteurs de projets et aux habitants.

Le vote sera ouvert à tous les citoyens résidant ou travaillant à Savigny-sur-Orge, de plus de 16 ans. Il sera organisé physiquement, via une urne, à la mairie de Savigny-sur-Orge et numériquement si les outils le permettent.

Les projets retenus seront ceux ayant recueilli le plus de voix et dans la limite de l'enveloppe budgétaire définie. Ils seront sélectionnés par ordre décroissant de voix, jusqu'à atteindre le montant de l'enveloppe totale.

Les résultats des votes, dans l'ordre du nombre de voix obtenus, seront communiqués via les supports de communication de la Ville de Savigny-sur-Orge.

La municipalité évaluera le dispositif chaque année. Elle étudiera collectivement (à travers le comité de suivi), le retour des fiches bilans remplies par les porteurs de projets et fera des préconisations afin d'obtenir des pistes d'amélioration à mettre en œuvre tant dans son utilisation que dans son fonctionnement.

✓ **Application citoyenne**

Cette application gratuite est disponible sur smartphones et tablettes. Elle permet d'être informé en temps réel et donne la possibilité de faire des signalements.

Au 15 mai 2023, les chiffres étaient les suivants :

- 2875 utilisateurs
- 39703 sessions ouvertes
- 488 signalements
- 78,6 % de signalements traités et résolus

Cette application présente une dizaine de fonctionnalités comme une carte interactive des services de la Ville, la balade patrimoniale, les publications municipales, les comptes rendus des comités de quartier...

Les pages préférées des Saviniens qui ressortent sont :

- Pour la 1^{ère} place : les actualités de la Ville
- Pour la 2^{ème} place : les menus des cantines
- Et enfin pour la 3^{ème} place : les infos de la Mairie.

Pour télécharger l'application, il suffit de scanner le QR Code ci-dessous ou rendez-vous dans l'App Store ou Play Store. Tapez « Savigny-sur-Orge et téléchargez gratuitement l'application.



II - Sécurité

Lancement du dispositif « voisins vigilants »

Il s'agit d'un dispositif qui vise à :

- Rassurer la population
- Faire participer les administrés à leur propre sécurité
- Faire diminuer le sentiment d'insécurité
- Améliorer la réactivité de la police nationale et de la police municipale contre les phénomènes de délinquance.
- Accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

La démarche consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

La connaissance par la population de son territoire, des administrés qui y résident et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire permet de développer un nouveau mode d'action d'information des forces de l'ordre.

Empruntant la forme d'un réseau de solidarités de voisinage structuré autour d'habitants-relais d'une même rue ou d'un même quartier, le dispositif doit permettre d'alerter la police Municipale et/ou Nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la tranquillité ou la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

Mise en place

- Appel à candidatures lancé du 24/04 au 24/06 via la plateforme numérique
- Réunion de présentation aux voisins vigilants le mardi 11 juillet à 19h30 en Salle des fêtes.

Dispositif opérationnel dès le 12 juillet 2023

III – La vie de votre quartier

→ Avancée du projet « Pôle Gare »

Phase 2 : élaboration des scénarii finalisée par un Comité de pilotage le 30/03

Principaux éléments du scénario retenu :

- Simplification des gares routières :
 - Suppression de la gare Davout et transfert des lignes vers la gare Séverine
 - Simplification de l'itinéraire de la ligne 385 avec suppression de l'arrêt gare
- Amélioration des circulations bus avec création d'un couloir bus le long de la place Carnot
- Amélioration des itinéraires piétons et de la signalisation
Ex : mise en zone de rencontre de la Rue Joliot Curie
- Labellisation d'une partie des stationnements du Parking Davout en Parc relais + création
- Aménagements cyclables + stationnements (220 d'ici 2024)

Prochaine étape : Phase 3 - Approfondissement du scénario

→ Concertation CAUE 91 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne) sur le Cœur de Ville

Le lancement d'une ZAC a été annoncée en novembre 2022. Il est prévu que soit désigné un bureau d'étude d'ici la rentrée de septembre.

La Ville a adhéré au CAUE. Leurs missions sont :

- D'élaborer un plan programme axé sur les usages de l'espace public autour de la gare (place Davout, Grande Rue et rue du Mail) qui va élaborer un programme.
- De mettre en place une démarche d'urbanisme transitoire (animations ponctuelles, tests d'usages, etc...)

Pour cela, plusieurs actions et partenariats sont réalisés :

- Concertation avec les habitants, usagers du quartier (stand au Marché Hall Davout, depuis le 5 mai, le vendredi) pour compléter le diagnostic, les besoins, les expériences, les histoires du quartier, les attentes...
- Partenariat avec le Lycée Chérioux avec des projets étudiants autour des thématiques de l'eau, de la nature en ville, du patrimoine bâti, etc.
- Partenariat avec une association (Atelier + 1) sur l'urbanisme transitoire et comment investir l'espace public via des dispositifs temporaires et mieux se projeter sur le quartier de demain (participation active des usagers et habitants).

IV – Points divers

- ***Lancement de la mise en libre-service des trottinettes électriques***

La Ville a souhaité mettre en place un nouveau service innovant de mobilités douces en déployant sur la Ville des trottinettes en libre-service en partenariat avec le prestataire Tier Mobility

Une centaine d'engins géolocalisés ont été déployés dans toute la Ville avec 36 emplacements de stationnements stratégiques. Ce déploiement a eu lieu le 23 avril dernier.

L'usage est très simple :

Il suffit d'être majeur, télécharger l'application Tier et renseigner son identité et sa carte bancaire et se laisser guider.

Attention ! Les trottinettes doivent être garées dans les emplacements prévus à cet effet sous peine d'être toujours facturé. Le compteur continue de tourner pendant 35 minutes puis des pénalités sont appliquées.

La tarification commence au début de la course et prend fin lorsque l'engin est replacé dans une station. Tarif : déblocage à 1 € puis 0,22 €/minute – forfait disponible à partir de 5,99/mois. Une carte d'application avec la disponibilité des trottinettes est à proximité.

Quelques règles à respecter :

- Pour une conduite en toute sécurité, les utilisateurs doivent respecter le code de la route (interdiction de circuler sur les trottoirs, prendre les sens interdits, port d'écouteurs et casques audio...)
- Les engins sont bridés aux abords des écoles à 10 km/h et hors zones réglementées à 20 km/h
- Certains espaces sont interdits à la circulation et les engins bridés à 2km/h : parc des sports Jean Moulin, les parcs et jardins, les cimetières etc...
- Le port du casque n'est pas obligatoire mais fortement recommandé (certaines trottinettes en sont équipées).

Des opérations de maintenance et des tournées de remise en ordre des engins sont réalisées quotidiennement par le prestataire Tier Mobility et lui seul.

Depuis le lancement, le 23 avril dernier, voici quelques chiffres :

- 10 000 trajets
- 1600 usagers uniques
- 17 300 kms parcourus
- 1,7 km de distance moyenne parcourue

Les stations sont en cours d'expérimentation : vos retours, les trajets effectués et les usages constatés nous permettront d'améliorer ce service.

A l'heure actuelle, nous n'avons pas eu de problèmes notoires sur la Ville.

En cas de problème, vous pouvez contacter le prestataire via la boîte mail : savigny-sur-orge@tier.app, ou support@tier.app ou par téléphone au : 01.86.76.73.45.

- ***Point d'étape sur la modification du PLU n°3***

A l'issue des ateliers des 8 octobre et 7 novembre 2022 et de la réunion publique du 17 novembre 2022, l'ensemble des propositions ont été transmises aux services de l'Etat et en particulier à l'Autorité Environnementale qui nous a imposé une étude complémentaire visant à préciser et intégrer au dossier la prise en compte des zones humides, des impacts de la santé (bruit, pollutions), sur les risques d'inondations, etc. Nous avons dû prendre un bureau d'étude spécialisé (3 mois)

Cette étude est en cours et occasionne un retard d'au moins 4 mois sur le calendrier initial.

L'enquête publique ne pourra être lancée qu'après rendu de cette étude complémentaire et nouvel avis-préalable de l'Autorité environnementale (objectif 3^{ème} trimestre 2023).

- ***Point d'étape sur l'étude du plan de circulation et de stationnement***

L'élaboration d'un **Schéma directeur multimodal de circulation et de stationnement** sur la commune de Savigny-sur-Orge a été lancée :

Les objectifs du futur schéma sont les suivants :

- Apaiser la circulation et favoriser le partage de la voirie pour tous les usages (piétons, PMR, trottinettes, vélos, transports en communs, voitures et transports logistiques)
- Créer des parcours privilégiés pour relier les points d'intérêts de la ville (écoles, services à la population, lieux culturels et sportifs, commerces et zones d'activités, gare, parcs...) selon les différents modes de déplacement et ainsi limiter les conflits d'usages
- Améliorer et fluidifier les circulations en résorbant les points noirs identifiés pour chaque mode de transport
- Uniformiser la réglementation de voirie tout en tenant compte des contraintes et des spécificités des différents quartiers de la ville
- Favoriser l'intermodalité et l'usage des transports en commun et des modes actifs
- Répondre au besoin de stationnement dans tous les secteurs de la commune.

La mission du Bureau d'études s'articule en **3 étapes** :

1. Diagnostic et analyse de la situation en matière d'offre de stationnement et de circulation et de leurs usages :
 - Analyse de la circulation actuelle
 - Enquête terrain et Etude quantitative des flux avec des comptages directionnels
 - Identification des principaux itinéraires empruntés par les différents usagers + identification des points de blocages
 - Prise en compte des projets d'aménagements de la ville
 - Analyse de l'offre et de la demande de stationnement pour mettre en lumière le degré d'adéquation de l'offre de stationnement disponible au regard des besoins et usages observés
 - Enquête de stationnement avec taux d'occupation par rue
 - Enquête de rotation
2. Proposition de scénarii ou schémas de principe
 - Scénarii d'évolution du plan de circulation ainsi qu'une politique de stationnement correspondante
 - Plans d'actions et d'aménagements pour la résorption des points noirs identifiés dans chaque mode de déplacement – Estimation des coûts
3. Elaboration du Schéma directeur de circulation et de stationnement
 - Schéma d'organisation du stationnement par secteur
 - Schéma d'organisation des circulations
 - Plan de principe avec évaluation des impacts
 - Organisation des itinéraires à privilégier en fonction des modes
 - Programme d'actions

Le volet concertation

Il est attendu que le prestataire propose une méthodologie de concertation tout au long de l'étude et pouvant toucher l'ensemble des usagers de la voirie (habitants, commerçants, entreprises, équipements publics, services...) afin de recueillir leur ressenti, les besoins et problématiques rencontrés au quotidien mais aussi de co construire les futurs plans de circulation et de stationnement.

Où en est-on ?

- Consultation lancée en mars. En cours d'analyse pour une notification au mieux avant l'été.
- Lancement de la concertation à l'automne.

V – Présentation de l'aide aux BAFA et au permis de conduire et des chantiers jeunes

Bourse au BAFA et au PERMIS :

Une bourse est octroyée aux Saviniens âgés de 16 à 25 ans afin de les aider dans l'obtention de leur permis de conduire ou du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Pour ce faire, la Ville souhaite encourager les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la construction de projet.

La Municipalité propose donc un dispositif d'aide à hauteur de 250€ en contrepartie d'un investissement citoyen de 25 heures au sein des services municipaux.

Chantiers Jeunes :

Tous les Saviniens de 16 à 25 ans, avec un projet (professionnel, universitaire ou humanitaire), peuvent en contrepartie d'un travail citoyen de 25 heures, prétendre à une aide financière de la commune. Pour cela, ils doivent participer à des missions dans des domaines variés au sein des services municipaux. Ils recevront alors 250€ en chèques Cadhoc, utilisables dans de nombreuses grandes enseignes.

Plus de 60 dossiers ont été retirés dont 32 déposés par les jeunes qui ont pu présenter leur projet devant un jury.

Pour rappel, les dossiers devaient être déposés avant le 10 juin.

Pour contacter le PIJ (Point Informations Jeunesse) :

Accueil libre du lundi au vendredi, de 14H à 17H - + d'infos à point-information-jeunesse@savigny.org ou au 01.83.53.83.57/06.98.26.47.81

VI – Temps d'échanges :

Les sujets abordés :

- *Sécurité*

Il est signalé de l'insécurité aux abords de la résidence Chateaubriand. Les riverains craignent de se faire agresser s'ils font appel à la police qui est sensibilisée à cette problématique, elle patrouille d'ailleurs régulièrement dans ce secteur.

La police nationale a déjà fait appel à des gendarmes mobiles pour des problèmes de racket dans la Grande Rue, Place Davout et Chateaubriand. Ne pas hésiter à solliciter l'intervention de la police via le « 17 » car tous les appels sont enregistrés.

Une enveloppe budgétaire a été votée afin que la Ville puisse acheter ses propres caméras.

La Ville va faire une demande d'étude de vitesse au Département pour la rue Charles Rossignol/Chateaubriand. Dans le cadre du plan de sécurité, des comptages sont prévus (nombres de véhicules et vitesse).

Certains riverains proposent d'installation d'un feu au niveau du passage piéton devant le lycée Corot mais cette solution risque d'entraîner des remontées de file aux heures d'entrée et de sortie des lycéens. Une étude peut être demandée au Conseil départemental afin d'améliorer la sécurité à ce niveau.

- **Stationnement**

De gros problèmes de stationnement existent dans la rue des Prés-Saint-Martin : trop d'administrés sont verbalisés et réclament une tolérance de stationnement à certaines heures aux résidents en attendant la fin de l'étude du plan de circulation et de stationnement. A noter qu'un parking existe à Davout et qu'il est sous occupé.

- **Divers**

1. Rue Rossignol : suite à des problèmes d'odeurs récurrents, l'avis de l'EPT va être sollicité ; concernant le problème de gaz, aucun problème de sécurité en général n'est relevé mais une charge insuffisante au-dessus de la conduite pour permettre certains travaux. Des explications vont être demandées à GRDF et au Département.
Un problème de réfection de voirie est signalé également. La Ville va solliciter l'EPT afin d'organiser une réunion tripartite (Ville/Département/EPT).
2. Un aménagement des toilettes est demandé sur la place Davout, ce qui est prévu pour l'aménagement dans le cadre de la concertation du Cœur de Ville.
3. Des signalements d'insalubrité et d'hygiène sont à déplorer à Chateaubriand, il est urgent de changer les extensions (loggias) : le bailleur Sequens a été sollicité par Monsieur le Maire qui a mentionné que ces appartements ne seraient pas démolis.
4. Des dépôts sauvages sont dénoncés rues Nouvelle et Camille Claudel. L'EPT nous informe que le problème est réglé mais si le problème persiste, prendre contact avec la police municipale qui verbalisera.